

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 12 mars 2021

Le Conseil municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du Conseil de Vouzan sous la présidence de Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 2 mars 2021. Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Thierry Guillaume, Delphine Laizet, Christelle Dulau, Christian Geardrix, Pierre Léger, Brigitte Brocheton, Guy Louchart, Cyril Jigorel, Kévin Branlé, Patricia Charannat.

Excusés : Hélène Ferro (pouvoir à Delphine Laizet), Guillaume Périn (pouvoir à Christelle Dulau), France Stivil (pouvoir à Cyril Jigorel). Absent : Christophe Trillaud.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire. Le quorum est atteint. La séance débute à 18H07. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 22 Janvier 2021,
- Élection du 3ème Adjoint et Indemnités,
- Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier,
- Approbation du Compte Administratif 2020,
- Affectation du Résultat,
- Vote des taux d'imposition 2021,
- Organisation des Élections Départementales et Régionales.
- Communication - organisation de la distribution de la Gazette,
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Christelle DULAU est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2021

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Élection du 3ème Adjoint et Indemnités

La préfecture a validé la démission de Cyril Jigorel de son poste de 3ème adjoint. Un appel à candidature est lancé : Christelle Dulau se porte candidate.

Le Conseil municipal procède au vote à bulletins secrets.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Christelle Dulau est élue à l'unanimité.

Le poste de conseiller délégué est de fait supprimé. Monsieur le Maire propose de ne pas reverser la part économisée. Les indemnités des adjoints resteront inchangées 10,20 %.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Approbation du Compte de Gestion 2020 du Trésorier

Le Compte de Gestion a été envoyé en même temps que la convocation pour consultation et il est soumis au Conseil municipal pour approbation et vote.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Approbation du Compte Administratif 2020

Le Compte d' Administratif été envoyé en même temps que la convocation pour consultation et il est soumis au Conseil municipal pour approbation et vote.

Le fonctionnement présente un excédent de 56 062,20 €.

L'investissement présente un déficit de 26 452,06 €.

Monsieur le Maire se retire. Pierre Léger, 1^{er} adjoint, soumet au vote :

(Le Compte Administratif est consultable en Mairie)

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Affectation du Résultat

Les résultats de l'année 2020, sont en Fonctionnement: + 56 062,20 € et sur N-1, l'excédent était de + 75 543,48 €, soit un cumul de + 131 615,68 €. En Investissement les résultats de l'année 2020, sont - 26 452,06 € sur N-1, l'excédent était de + 152 842,63 € donc un cumul de + 126 390,57 €.

Au vu de ces résultats, Monsieur le Maire propose d'affecter 80 000 € à la section Recettes d'Investissement. C'est nécessaire pour financer les travaux de rénovation / agrandissement du restaurant scolaire. Ce montant a été soumis pour avis au trésorier qui le valide.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

Vote des taux d'imposition 2021

Depuis notre intégration dans la communauté de communes de GrandAngoulême, nous devons aligner nos taux d'imposition sur ceux de l'agglomération.

Les taux ayant été précédemment gelés, pour cette année, Monsieur le Maire propose d'adopter les taux calculés par l'agglomération soit : 21,93 % pour le foncier bâti et 49,65 % sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire soumet au vote :

Contre : 2 (Cyril Jigorel, France Stivil)	Abstention : 0	Pour : 12
--	----------------	-----------

Organisation des Élections Départementales et Régionales

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 13 et 20 juin 2021 (2ème tour).

Ce deux scrutins se déroulant en même temps, cela imposera de gérer deux bureaux de votes simultanés. Il faudra donc la présence d'au minimum 10 membres du Conseil pour assurer la tenue des bureaux de vote et 16 scrutateurs. Compte tenu des contraintes sanitaires, les personnes de plus de 70 ans ne pourront pas tenir le bureau de vote ou être scrutateurs.

Communication - organisation de la distribution de la Gazette

Pour éviter les oublis de certaines boîtes à lettres, Christelle Dulau organisera la distribution des prochaines gazettes.

Questions diverses

Les devis des chambres froides pour le restaurant scolaire sont arrivés. Kévin Branlé précise qu'une chambre froide impose des contraintes (mise sous vide de la viande, pas de produits non lavés tels que fruits ou légumes,...). Elle ne peut pas se substituer aux équipements actuels qui permettent de séparer les éléments préparés des viandes et des légumes. Le surcoût est important et en cas de panne, c'est l'ensemble qui est bloqué.

Kévin Branlé propose de créer sur la D25 à Maison Neuve un aménagement identique à celui de certaines rues de Sers (trottoirs hauts, voie étroite) afin de diminuer la vitesse. Monsieur le Maire indique que s'agissant d'une départementale, cet équipement n'est pas réalisable.

Christian Geardrix : Dans le cadre des « Fantômes de GrandAngoulême », une carte « Les Justes de Vouzan » est proposée. Point validé !

Soirs Bleus : Vendredi 9 juillet, spectacle de danse pendant le marché de producteurs. Delphine Laizet faisant partie du groupe de travail de GrandAngoulême regrette que la décision se soit prise sans qu'elle en soit avisée.

Delphine Laizet : Projet de boîte à livres. Delphine a récupéré un vestiaire trois portes. Il sera décoré bénévolement par une artiste locale.

Delphine Laizet : Beaucoup de problèmes de chiens errants au Maine Gaubrun.

Brigitte Brocheton : En 2021, les achats pour la pharmacie incombent à la Commune et non plus au SIVOS. Un inventaire des besoins pour l'école a été fait. Une commande, en accord avec le Directeur d'École, sera faite pour mettre à niveau notre matériel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h50